|  |  |
| --- | --- |
| CONSEIL PERMANENT DE L’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINSCOMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES | OEA/Ser.G CP/CAJP-3521/19 rev. 118 juin 2020 Original: espagnol |

PPROJET D’ORDRE DU JOUR

HUITIÈME RÉUNION EXTRAORDINAIRE SUR LES MÉCANISMES DE SURVEILLANCE DES CENTRES DE DÉTENTION DE CHAQUE INSTITUTION DE DÉFENSE PUBLIQUE OFFICIELLE DE LA RÉGION

Date: jeudi 25 juin 2020

Heure: 14 h 30 - 16 h 30

Lieu: Virtuel

1. Approbation du projet d’ordre du jour (CP/CAJP-3521/19 rev. 1)
2. Suivi du mandat contenu dans la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19) “Promotion et protection des droits de la personne” : La défense publique officielle autonome en tant que sauvegarde de l’intégrité personnelle de tous les êtres huma9ns sans aucun type de discrimination
* Les mécanismes de surveillance des centres de détention mis de l’avant par chaque institution de défense publique officielle de la région
	+ - Exposés des personnes suivantes :
			* Monsieur Dante Negro, Directeur du Département du droit international
			* Monsieur Gabriel Faria Oliveira, Défenseur public général fédéral du Brésil et Sous-coordonnateur général de l’Association interaméricaine des défenseurs publics (AIDEF)
		- Interventions des États membres[[1]](#footnote-1)/

CP42526F04

1. . Les délégations sont priées d’informer leurs institutions publiques officielles respectives de défense publique et d’aide juridique qui désireraient participer à ce point de l’ordre du jour. [↑](#footnote-ref-1)